



UFEP

Union Française d'Épargne et de Prévoyance

LUNDI 23 JUIN 2014
ASSEMBLEE GENERALE
DES ADHERENTS



PRESERVATION DE L'ESSENTIEL :

1. Pour les fonds en euros, les gérants gardent le libre choix des investissements
2. Le régime juridique est inchangé
3. La fiscalité est maintenue, avec quelques ajustements
4. Deux nouvelles formes de contrat sont créées



PRESERVATION DE L'ESSENTIEL :

1. Pour les fonds en euros, les gérants gardent le libre choix des investissements



2. Régime juridique spécifique et protecteur inchangé

- ✓ Contrat insaisissable
- ✓ Capitaux versés au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès :
hors succession



3. Fiscalité

- sur les produits en cas de vie
- sur les capitaux en cas de décès



3. Fiscalité maintenue avec quelques ajustements :

- Prélèvements sociaux pour les contrats multisupports :
taux unique (15.5%) au lieu des taux historiques
(sauf cas particuliers pour les contrats antérieurs au 26/09/1997)
- En cas de décès :
Taux de l'impôt porté à **31,25%** (au lieu de 25%) pour les montants supérieurs à **852 500€** (au lieu de 1 055 838 €) par bénéficiaire.

**Lors des rachats : Imposition des produits INCHANGEE****Règle générale :**

Antériorité de l'adhésion au contrat	Taux d'imposition
> 8 ans	Zéro jusqu'à 4600€ ou 9200€ puis 7,5 % ou TMI *
[4 ans et 8 ans]	15% ou TMI *
< 4 ans	35% ou TMI *

PLUS : prélèvements sociaux non déjà perçus

* T M I : taux marginal d'imposition



Prélèvements sociaux sur les produits

MONOSUPPORTS :

- déjà perçus au fil de l'eau aux taux historiques lors de la capitalisation annuelle des produits
- lors d'un rachat pour les produits de l'année en cours (donc 2014) : prélèvement de 15.5%



Prélèvements sociaux sur les produits : DES CHANGEMENTS

MULTI SUPPORTS :

Perçus au fil de l'eau depuis juillet 2011 pour la part sur le fonds en euros

Perçus lors de la sortie pour les supports en unités de compte et les fonds diversifiés

Date Contrat	Versements	TAUX
Après 26/09/1997	tous	Taux unique 15.5% sur tous les produits
Entre 01/01/1990 26/09/1997	> 1/1/1998	Taux unique 15.5% sur tous les produits
	< 1/1/1998	Taux unique 15.5% sur les produits après 8 ans et taux historiques maintenus sur les produits des 8 premières années
Avant 01/01/1990	tous	Taux unique 15.5% sur les produits après 8 ans sauf produits acquis avant 1/1/1997 : Zéro



Impôt à la charge de chaque bénéficiaire

1 – conjoint ou pacsé : pas d'impôt

2 – autre bénéficiaire : capital décès provenant de versements avant 70 ans

Date du contrat	Versements	
Tous	> 13 /10 / 1998	0 jusqu'à 152 500€ puis 20% au-delà et 31,25% au-dessus de 852 500€
	< 13 /10 / 1998	pas d'impôt

PLUS : prélèvements sociaux non déjà perçus



Impôt à la charge de chaque bénéficiaire

3 – autre bénéficiaire : capital décès provenant de versements effectués après 70 ans

Date contrat	Versements	
Après 20/11/1991	tous	Abattement sur 30 500€ de versements (tous bénéficiaires) Droits de succession au-delà
Avant 20/11/1991	> 13 /10 / 1998	0 jusqu'à 152 500€ puis 20% au-delà et 31,25% au- dessus de 852 500€
	< 13 /10 / 1998	pas d'impôt

PLUS : prélèvements sociaux non déjà perçus